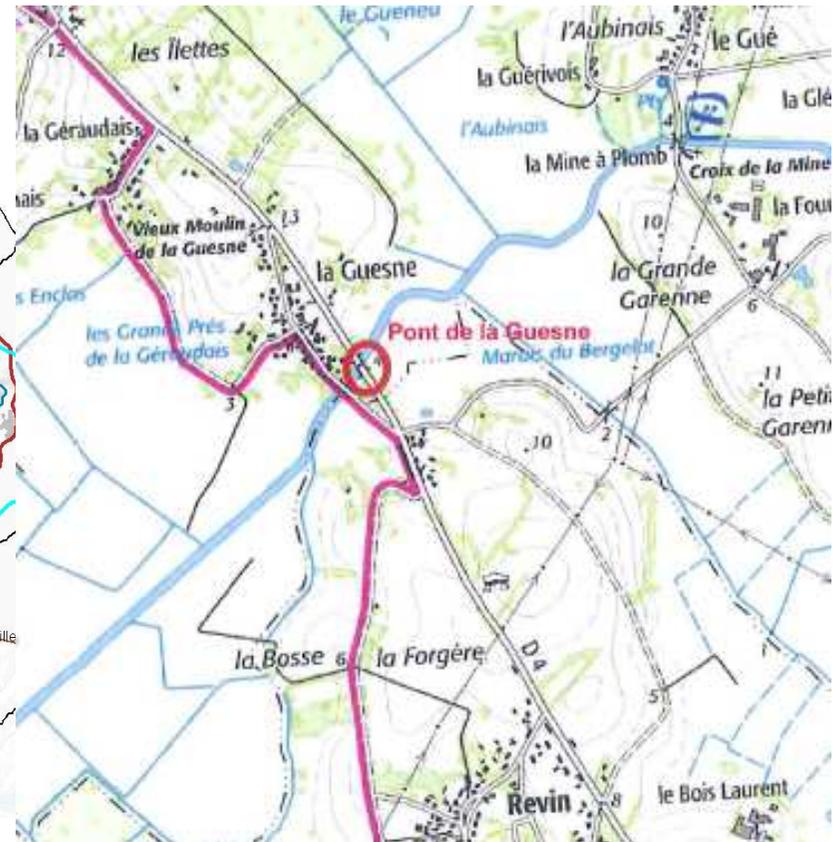
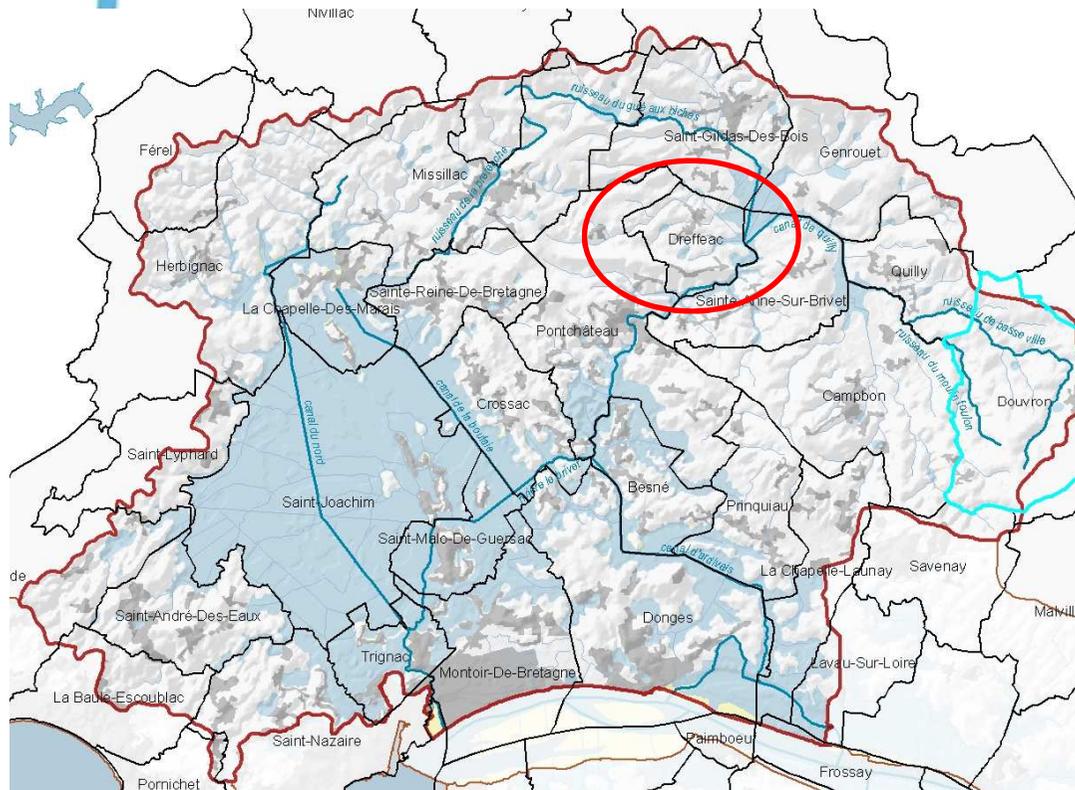


Confortement des fondations d'un ouvrage de franchissement de la RD4 au dessus du Brivet sur la commune du Crossac - Département de la Loire -Atlantique



Bureau de la CLE du 3 nov 2015 : Avis bureau Confortement des fondations d'un ouvrage de franchissement de la RD4 au-dessus du Brivet sur la commune de Crossac _ Département de la Loire-Atlantique

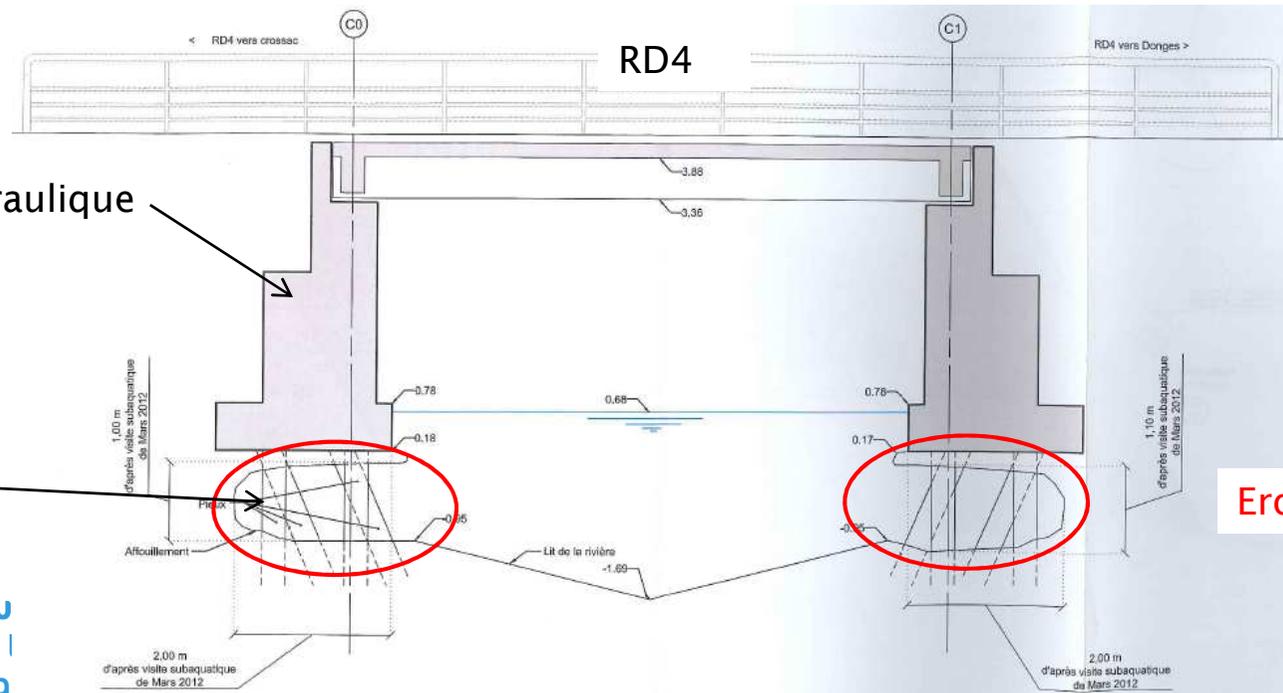
Contexte

- Autorisation temporaire.
- **Historique :**
 1. Erosion des talus et des berges;
 2. Fondations du pont non protégées (pieux).
- **Objectif :** restaurer le pont de la Guesne
 - Protéger et renforcer les fondations
 - Renforcer les berges



Ouvrage hydraulique

Pieux



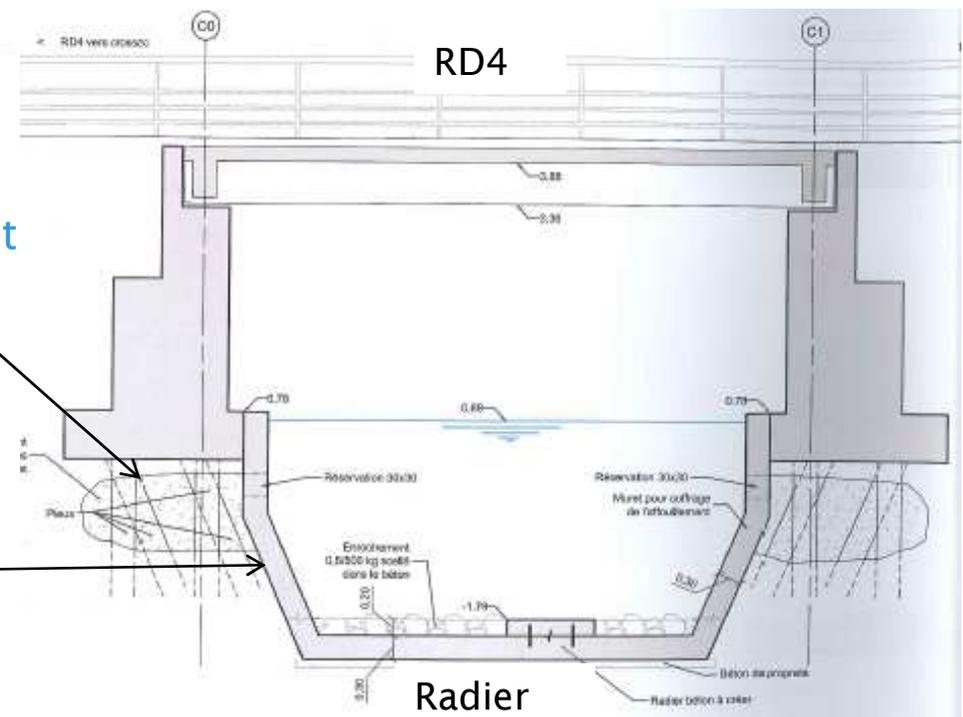
Erosion

Contexte

- Travaux en 5 phases

1. Débroussaillage des rives.
2. Pose de palplanches.
3. Pose de 2 buses ($\varnothing = 500$ mm).
4. Mise en place de batardeaux « big bag ».
5. Restauration du pont de la Guesne :

- Injecter du béton armé
→ renforcer les fondations;
- Poser un radier sous la cote du fond du lit
→ éviter un surcreusement;
- Fixer des blocs d'enrochement sur le radier
→ limiter la vitesse des écoulements;
- Poser des dalles
→ protéger les fondations.



Le projet et le SAGE

- **Qualité des milieux**

Article 1 : Protection des zones humides (disposition QM4 du PAGD).

Article 2 : Niveaux de compensation (disposition QM6 du PAGD).

- **Inondations**

Article 11 : Incidences de projets d'aménagement sur le risque inondation et à l'atteinte du bon état écologique (disposition I5, I6, I10, QM14, QM15 du PAGD).

Qualité des milieux

- ZNIEFF I : Marais d'Errand - Revin
- ZNIEFF II : Marais de la Grande Brière , de Donges et du Brivet
- PNR de Brière



- Natura 2000 : Grande Brière, marais de Donges et du Brivet

Bureau de la CLE du 3 nov 2015 : Avis bureau Confortement des fondations d'un ouvrage de franchissement de la RD4 au-dessus du Brivet sur la commune de Crossac _ Département de la Loire-Atlantique

Qualité des milieux

- **Emprise** : 350 m² du Brivet mis hors des eaux + 500 m² sur les prairies humides pour l'accès au chantier.
- Création d'une zone de remblai entre la voie routière et les prairies pour la circulation des engins.
- Travaux : pas de modification des caractéristiques des ZNIEFF et Natura 2000.
- Chênes en bon état et de hauteur importante seront préservés.



Accès au chantier

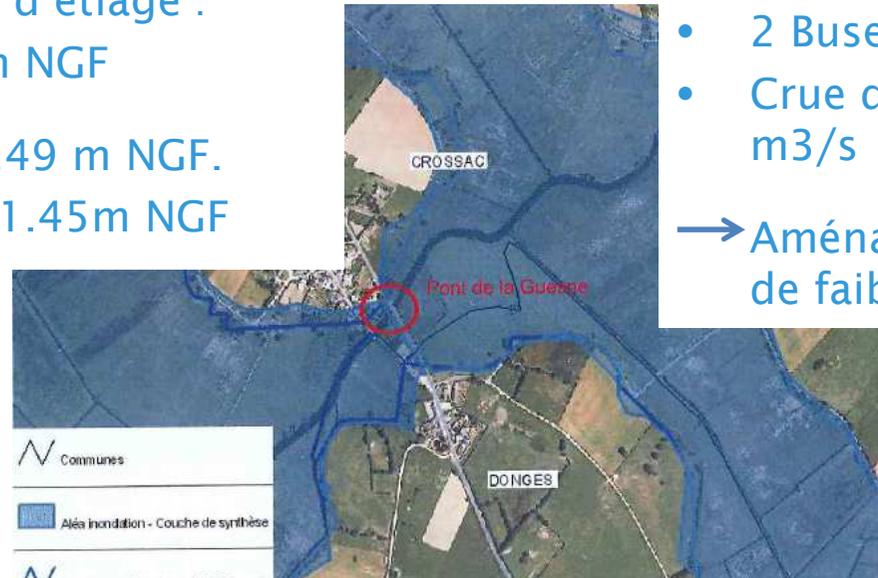
- Travaux sur 3 mois en période estivale : 1^{er} juillet au 31 septembre 2016.
- Période d'assec = 1.5 mois.

- Pas de suivi de la qualité des eaux

Inondations

- **Zone inondable.**
- Niveau d'eau géré par 2 ouvrages fermés en période d'étiage :
Cote = 0.2 - 0.4 m NGF
- Crue biennale = 0.49 m NGF.
Crue décennale = 1.45m NGF

- Batardeaux = 1.2 m NGF
 - Q Brivet estivale = 0.2 - 0.6 m³/s
 - 2 Buses, Q = 0.7 m³/s
 - Crue décennale (juin-oct) Q = 15 m³/s
- Aménagements pour des crues de faible ampleur.



- **Ouvrage restauré :**
 - Réduction de 9% de la largeur des écoulements des eaux;
 - Implantation du radier sous le fond du lit (Brivet= -1.69 mNGF → radier= -1.79 mNGF)
 - Augmentation légère de la section mouillée.
 - Pas d'impact sur les inondations après travaux.
- 5 solutions étudiées avant de retenir ce projet.

Bureau de la CLE du 3 nov 2015 : Avis bureau Confortement des fondations d'un ouvrage de franchissement de la RD4 au-dessus du Brivet sur la commune de Crossac _ Département de la Loire-Atlantique

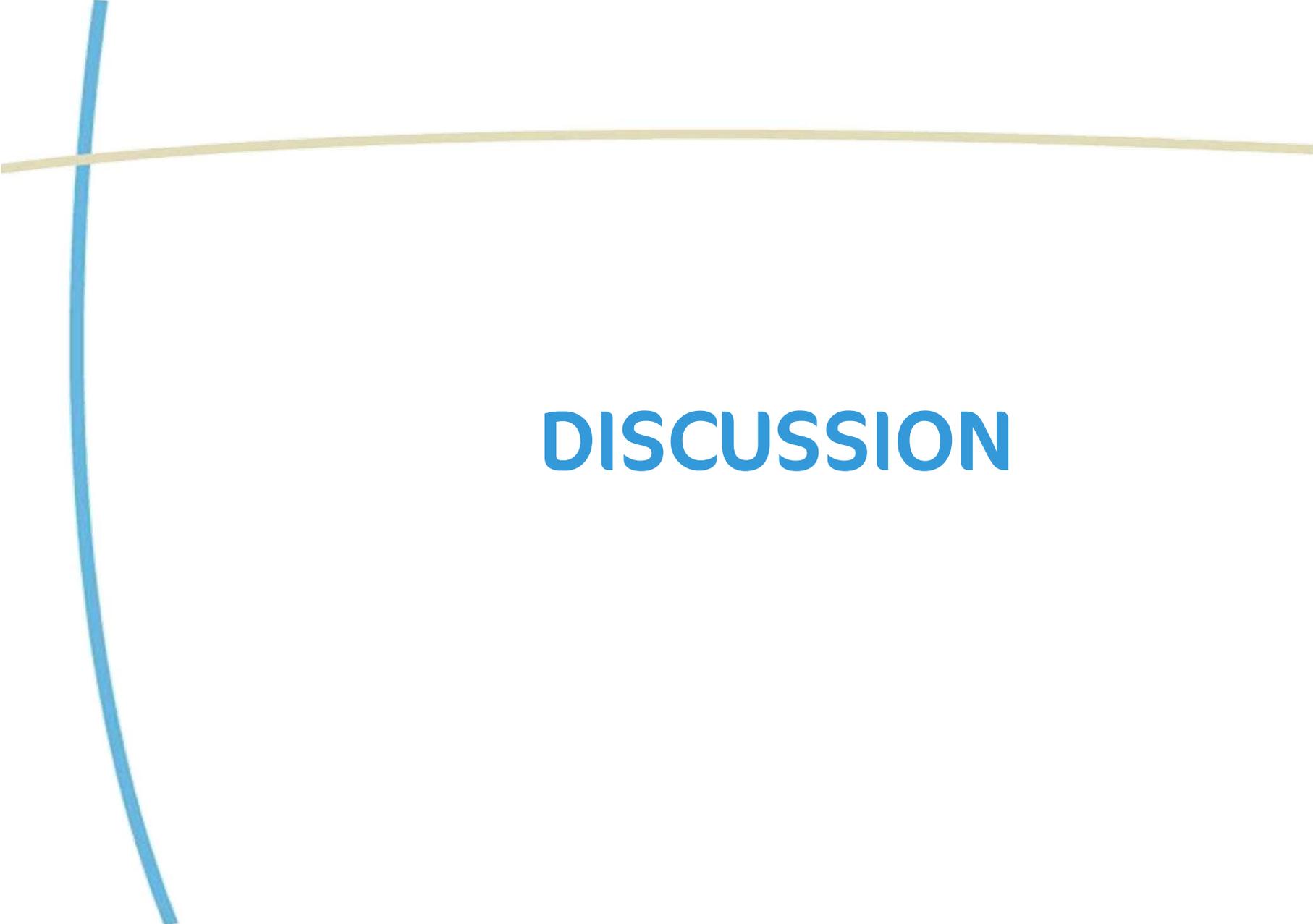
Synthèse

Qualité des milieux

- Articles 1 et 2 respectés.
- Perturbations temporaires des milieux.
- Démarche ERC.
- Pas de campagne de suivi de la qualité des eaux.

Inondations

- Article 11 respectés.



DISCUSSION

Bureau de la CLE du 8 sept 2015 : Avis bureau ZAC multi-site « Le Clos des Fresches/La Gauterie » - Le Landreau